

**ARRETE MODIFICATIF DU MAIRE N°RH-CI/2025-N° 255  
ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE L'ANNEE 2025  
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE DE L'ANNEE 2024**

Le Président du Centre Communal d'Action Social de la Ville de Les Anses d'Arlet,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;  
Vu la délibération n°37/2013 en date du 15 mai 2013 relative à la détermination des ratios-promouvables ;  
Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1<sup>er</sup> juin 2023 après avis du comité social territorial ;  
Considérant la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, dressée par arrêté n°2024-084 du 17 décembre 2024

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : AGENT DE MAITRISE**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
JOSEPH Gustave	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	24 octobre 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables \*

Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Martinique** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la Collectivité.



Fait à LES ANSES D'ARLET, le 15 DEC. 2025

Le Président,

Eugène LARCHER